
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée au paragraphe e) de l'article 2 des règles applicables sur le côté est de l'avenue Bloomfield :
 - a) par le remplacement de « 56 » par « 25 »;
 - b) par la suppression des mots « excédant 30 minutes ».

2. L'annexe « H » de ce règlement est modifiée au paragraphe f) de l'article 2 des règles applicables sur le côté est de l'avenue Bloomfield :
 - a) par le remplacement de « 56 » par « 25 »;
 - b) par le remplacement des mots « stationnement excédant 30 minutes prohibé » par « arrêt interdit »;
 - c) par le remplacement de « 18h » par « 10h et 15h à 18h »
 - d) par l'insertion, après « vendredi », des mots «, excepté pour les autobus scolaires, du 15 août au 28 juin ».

3. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XXXXX 2019.

Philippe TOMLINSON
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement